

Fil conducteur *atelier 2*:

Les circuits existants ou à mettre en place entre le service gestionnaire de la paye et des pensions et le comptable public en charge du paiement afin de sécuriser les procédures

Rappel : canevas d'intervention à titre simplement indicatif et à toutes fins utiles, à utiliser à votre convenance. Il ne s'agit pas de traiter tous les points de manière exhaustive mais de donner un cadre et des éléments de réflexion susceptibles d'être abordés en séance.

Objectif : dresser une liste des bonnes pratiques en matière de relation ordonnateur/comptable dans les domaines de la paye et des pensions.

1- Le circuit de la paye et des pensions :

- Ces opérations relèvent-elles d'un ordonnateur national unique (direction du budget ou direction spécifique) ou d'ordonnateurs ministériels ?
- Cet ordonnateur utilise-t-il un système de gestion dématérialisé ?
- En regard, comment sont organisés les services du comptable : un seul service à compétence nationale ? Des services déconcentrés ?
- Cet ordonnateur vous adresse-t-il bien mensuellement les éléments pour la paye et les pensions afin de faire régulièrement des paiements où bien ces opérations sont-elles parfois retardées pour des problèmes de trésorerie ?
- Qui est responsable de la comptabilisation de la paye et des pensions et qui fait les mises en paiement ?
- Le paiement par virement est-il généralisé et si non avez-vous une date limite de fixée ?

2- Les principaux contrôles de l'ordonnateur :

- Savez-vous comment le travail est organisé chez le ou les ordonnateurs ?
- Avez-vous connaissance des principaux contrôles que réalise l'ordonnateur ?
- Comment sont transmis les documents (ématérialisation ou états papier) ?
- L'ordonnateur utilise-t-il un outil informatique pour vous transférer les informations comptables ?
- Y a-t-il un calendrier spécifique pour le transfert des opérations de l'ordonnateur vers le comptable ?
- Ce calendrier est-il élaboré en commun ?
- Ce calendrier est-il respecté ?

3-Les contrôles du comptable et analyse des circuits existants :

- Existe-t-il un document réglementaire détaillant les contrôles ?
- Faites-vous une restitution de ces contrôles à ou aux ordonnateurs ?
- Estimez-vous que les circuits existants sont juridiquement fiables (décomptes corrects)?
- Estimez-vous que les circuits existants permettent un paiement régulier des salaires et des pensions ?
- Estimez-vous que les circuits existants assurent une sécurité des informations transmises entre l'ordonnateur et le comptable ?
- Estimez-vous que les circuits existants facilitent les contrôles internes de l'ordonnateur et du comptable ?
- La formation des agents vous semble-t-elle suffisante?

5- Les modifications attendues :

- A partir de votre expérience quelles sont les principales évolutions réglementaires qu'il serait utile de mettre en œuvre ?
- La dématérialisation des circuits (dossier dématérialisé) serait-elle une bonne chose et est-elle envisageable à court terme ?
- Le fait d'avoir un système d'information commun entre l'ordonnateur et le comptable serait-il de nature à fluidifier les travaux ?
- Réunir sous la même autorité hiérarchique les services de l'ordonnateur et du comptable vous semble-t-elle une solution qui gagerait de plus de sécurité et d'efficacité ?
- Selon vous que doit viser une refonte des circuits : une meilleure sécurité des opérations, une meilleure connaissance de la population visée (recensement des pensionnés âgés pour s'assurer qu'il n'y a pas de paiement d'indus, meilleur suivi des carrières pour éviter les indus ou les rappels trop importants), une régularité des paiements, une meilleure relation avec l'utilisateur ?
- Dans votre pays, le système de paiement des agents publics est-il très différent (en bien ou en moins bien) des systèmes mis en place par le privé ?